

**FEUILLE DE RESERVATION**  
**à envoyer avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023**  
**sous réserve d'emplacements disponibles**

Je soussigné (e)

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Né (e) le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ TEL. \_\_\_\_\_

Mail \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Nature de la pièce d'identité ( CI - Passeport etc... ) \_\_\_\_\_

N° \_\_\_\_\_ Délivré le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Joindre obligatoirement une photocopie de la pièce  
d'identité du détenteur du stand**

Véhicule immatriculé \_\_\_\_\_

Exposant du marché aux puces se déroulant le :

**DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023 à SAUSHEIM (68390)**

**Déclare sur l'honneur**

- >>> *Ne pas être commerçant (e)*
- >>> *Ne vendre que des objets personnels et usagés*
- >>> *Ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation*

**SUITE A LA REGLEMENTATION, EMLACEMENT LIMITE A 5 M PAR EXPOSANT**

**RESERVE 1 Emplacement de 5 Mètres au prix de 15 €**

Uniquement par chèque en raison des mesures sanitaires

Feuille de réservation à envoyer avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023 à :

**OMSAP Sausheim**

**29 rue de Mulhouse 68390 SAUSHEIM**

**Courriel : omsap@ville-sausheim.fr**

**Tél : 06.37.04.26.71**

Je suis informé qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre. J'ai pris connaissance de règlement au dos.

Un courrier de confirmation de votre emplacement vous parviendra fin août.

FAIT A \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2023

SIGNATURE  
OBLIGATOIRE \_\_\_\_\_

**Après l'événement, veuillez supprimer mes coordonnées (\*) :**  
(si pas de réponse les données seront automatiquement supprimées)

**OBSERVATIONS :**

**SEULES LES RESERVATIONS DUMENT REMPLIES ET  
ACCOMPAGNEES DU PAIEMENT SERONT ENREGISTREES**

## REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

**MARCHE AUX PUCES - Dimanche 10 septembre 2023**

**Organisé par l'OMSAP**

### **Exposants :**

La manifestation est ouverte :

Aux particuliers attestant sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R321-9 du code pénal), en vue de vendre exclusivement des objets personnels usagés.

Toute personne devra lors de son inscription justifier de son identité avec la copie de sa carte d'identité (recto verso), permis de conduire ou passeport.

### **Exposants en alimentaires :** Refusés

**Réservation obligatoire avant le :** 1<sup>er</sup> septembre en fonction des places disponibles.

**Inscription définitive :** toute inscription sera validée à réception du paiement intégral.

**Refus d'inscription :** l'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société, ayant participé à une manifestation précédente et qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant. De même l'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque les emplacements ont tous été réservés.

**Annulation de la manifestation :** l'organisateur fait le maximum pour que la manifestation se déroule dans les conditions prévues. Il ne peut être tenu responsable en cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit. L'annulation de la manifestation ne peut donner lieu à aucune indemnité quel qu'en soit le motif. En cas d'annulation, les exposants seront remboursés.

**Responsabilité des exposants :** les exposants sont seuls responsables des objets exposés et en aucun cas l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres dommages. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

**Remboursement de l'exposant pour absence :** en cas d'absence, aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.

**Ordre d'inscription :** un emplacement sera attribué à chaque exposant selon son ordre d'inscription, il ne pourra être contesté.

**Responsabilité et sécurité :** l'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les exposants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par l'organisateur, les autorités ou les services de secours.

**Etat de propreté de l'emplacement :** tous les emplacements devront être rendus dans un parfait état de propreté.

**Véhicule :** les véhicules seront stationnés aux emplacements indiqués par les organisateurs. Aucun véhicule, sauf les services d'incendie, de secours ou de police, ne sera autorisé à circuler dans l'enceinte de la manifestation aux heures d'ouverture au public.

**Acception du règlement :** la présence à cette journée implique l'acceptation de ce règlement. L'organisateur se réserve le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

O.M.S.A.P. – 29 rue de Mulhouse 68390 SAUSHEIM

☎ 06 37 04 26 71 – [omsap@ville-sausheim.fr](mailto:omsap@ville-sausheim.fr)